



## « INFORMATION »

# Procédure à suivre en cas de suspicion du PCR

**Aethina tumida ou Petit coléoptère de la ruche ou  
SHB(Small hive beetle)**

1) Appeler sans délai la DDCSPP (**Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations**):

- Anne-Sophie DEGROOTE au : 05.53.03.66.74 ou 06.42.66.69.15
- Dr Vétérinaire Catherine JASSAUD au : 05.53.03.66.80

2) Ensuite informer le GDSA 24 Mr Yannick DUCOURT au : 06.42.80.51.24

3) Et votre syndicat:

- L'Abeille Périgordine au : 05.53.29.11.08
- Le Rucher du Périgord au : 09.63.06.25.01

▪ **Un déplacement sera rapidement diligenté pour réaliser les prélèvements qui seront envoyés au laboratoire pour analyse.**

4) Si vous suspectez le petit coléoptère de la ruche et apercevez un spécimen adulte:

- Il serait intéressant que vous le collectiez et le placiez dans un contenant hermétique avec de l'Ethanol dilué à 70% uniquement (ne pas utiliser d'alcool à brûler ou dénaturé dont les composants chimiques altèrent les prélèvements) ; sinon vous pouvez congeler le contenant avec le prélèvement à -20°."
- **Prendre si possible des photos, adultes, larves, œufs.**

**LA VIGILANCE EST L'AFFAIRE DE CHACUN !**